

Fiche d'inscription 2021 / 2022

A rapporter le jour de l'inscription, accompagnée:

- du règlement **complet** (chèque(s) à l'ordre de **ABFS27**)
- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française pour une première licence.
- pour un renouvellement de licence remplir le questionnaire de santé.
- Nota: le certificat médical est obligatoire pour participer aux compétitions.

Nom:.....Prénom:.....

Date de naissance: |__| |__| |_____|

Adresse:.....

Code postal : |__| |__| |__| |__| Ville:

Portable: |__| |__| |__| |__| |__| Tél: |__| |__| |__| |__| |__|

Adresse Email:.....@

L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçants alors la garantie de base de la licence). Il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information "Assurance FFSbf&DA" et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence FFSbf&DA et affichée dans la salle.

Le règlement de la cotisation et de la licence FFSBF est dû pour l'année sportive en cours et ne donne pas lieu à remboursement en cas d'abandon.

Date: / /

Signature (du futur licencié ou du représentant légal pour les mineurs):

Entourez votre taille pour le Tshirt aux logos du club, offert à votre inscription

Homme	XS	S	M	L	XL	XXL
Femme	XS	S	M	L	XL	XXL
Enfant	7-8 ans	9-11 ans	12-13 ans	14-15 ans		

Cadre réservé au club

Licence jeune 19 €	Pré poussin	2013		Licence adulte 34 €	Cadet	2006 – 2005	
	Poussin	2012 – 2011			Junior	2004 – 2003 – 2002	
	Benjamin	2010 – 2009			Senior	de 2001 à 1988	
	Minime	2008 – 2007			Vétéran	1987 et avant	

Certificat médical ou questionnaire de santé

Règlement:

Chèque€€€

Espèces € Coupons sport € Nbre de coupons

Règlement Intérieur

Lieu d'entraînement: Complexe sportif de La Couture Boussey, Rue d'Ezy 27750, La Couture Boussey. Tel: 06 66 38 00 36

Jours et heures d'entraînement : année sportive 2021-2022

Jour	Activité	Horaire	Public
Mardi	Boxe Française	19h30 à 21h	benjamin à vétéran
Mercredi	Ecole de Savate	18 à 19h	Pré poussin / poussin
Mercredi	Boxe Française	19h30 à 21h	Cadet à vétéran
Jeudi	Savate Féminine	19h30 à 21h	benjamin à vétéran
Vendredi	Ecole de Savate	18 à 19h	Pré poussin / poussin
Vendredi	Boxe Française	19h30 à 21h	benjamin à vétéran
Samedi	Boxe Française	10 à 11h30	Cadet à vétéran

Pas d'entraînement pendant les périodes de congés scolaires sauf avis préalable.

Prix de la licence assurance fédérale pour l'année sportive 2021-2022

Licence Adulte (de cadet à vétéran): 34€.

Licence Jeune (de pré poussin à minime): 19 €

Cotisation annuelle :

Activité	Public	Cotisation annuelle
Savate Féminine	Féminin	125 €
Boxe Française	Jeunes pré poussin à minime	125 €
Boxe Française	De cadet à vétéran	170 €

Inscription:

L'inscription au cours de Savate féminine permet de suivre également les autres cours de savate.

La cotisation est due pour l'année en cours au prorata du nombre de mois restants (fonctionnement sur 10 mois de septembre à Juin)

La licence assurance fédérale est due intégralement quelque soit le moment de l'inscription.

Le règlement intégral de la cotisation licence/assurance est impérativement réglé au moment de l'inscription.

Le règlement peut être fait par dépôt de 3 chèques qui seront encaissés de la manière suivante:

- 1 chèque incluant le montant de la licence est encaissé dans le mois de l'inscription

- 1 chèque encaissé au mois de Janvier de l'année sportive en cours

- 1 chèque encaissé au mois d'Avril de l'année sportive en cours

Le règlement de la cotisation club et de la licence FFSBF est dû pour l'année sportive en cours et ne donne pas lieu à remboursement en cas d'abandon.

La fiche d'inscription doit être signée par le représentant légal pour les mineurs.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate, ou questionnaire de santé pour un renouvellement de licence, est exigible dès la première séance.

Les compétiteurs devront faire compléter leur passeport médical par les médecins concernés (voir passeport).

Tenue et matériel:

Le port du short n'est pas autorisé pour pratiquer la BF.

Le port de chaussures type jogging ou présentant des surfaces dangereuses est interdit.

Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate boxe française. Elles ne doivent pas porter de semelles noires, afin de préserver et de garder en bon état le revêtement de sol de la salle.

La tenue sportive doit rester correcte. La savate se pratique tête nue.

Les boucles d'oreille et les piercings présentent un danger, et doivent être retirés.

L'équipement spécifique à la pratique de la Savate boxe française (gants de boxe, protège dents, coquille, chaussures) est obligatoire à chaque séance et propre à chaque adhérent.

La combinaison intégrale est obligatoire pour les compétiteurs, elle doit comporter l'écusson du grade.

La couleur du club est noire, bandes vertes et blanche

Les équipements appartenant au club : gants, cordes, élastiques, haltères, etc. sont à la disposition de chacun et doivent être remis en place dans le placard réservé au club après chaque séance.

Un vestiaire et des douches sont à la disposition de chacun.

Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux gracieusement mis à notre disposition par la municipalité.

Les cadres techniques à votre disposition sont : Christian Mercier, Emmanuel Fabre, Marion PECQUENARD, Nadège Fabre, David Pascal, Axel Baudry

La pratique de la Savate ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations ou compétitions.

Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Chacun s'engage à respecter les convictions culturelles, religieuses et politiques des autres adhérents.

Tout prosélytisme et/ou propagande, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. La mixité dans les cours est la règle.

Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser, ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non respect du présent règlement.

Responsabilité:

En dehors du cadre du cours de Savate, les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Signature: